



# Ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire

## Licences FF Sport U

Vous êtes étudiant(e) et vous souhaitez prendre une licence FF Sport U pour participer aux compétitions ou animations.

- 1. Il existe une association sportive (A.S.) dans votre université ou école :** il faut alors contacter les responsables de l'A.S. (Bureau Des Sports *BDS* ou Bureau Des Elèves *BDE*) qui enregistreront votre demande et vous donneront le tarif pour la nouvelle saison.
- 2. Il n'y a pas d'A.S. dans votre établissement d'études, affiliée à la FF SportU :** Vous devez faire votre demande de licence auprès de la Ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire :
  - ✓ *en adressant par courrier à la Ligue\** la **fiche d'inscription<sup>1</sup>** accompagnée du certificat médical, d'une copie de votre carte d'étudiant ou certificat de scolarité et d'un chèque correspondant au tarif licence + assurance **31,37€ + 1,63€ Resp. Civile** (+ éventuellement 0,60 accident corporel) *à l'ordre de CRSU ORLEANS.*
  - ✓ *ou en vous déplaçant directement à la Ligue\**, avec la fiche d'inscription<sup>1</sup>, le certificat médical, la carte d'étudiant ou certificat de scolarité et le montant du règlement (chèque ou espèces).

**NB :** Coordonnées et adresse de la Ligue Centre-Val de Loire en bas de page

---

### Extrait du règlement intérieur de la FF Sport U

Règle 3.7 : La licence individuelle

3.7.1 Peuvent prendre une licence individuelle :

- les étudiant(e)s ou élèves qui ne disposent pas dans leur établissement (défini à la règle 1.7) d'une association sportive affiliée à la FF Sport U. Le nombre de licences individuelles est limité à 5 par établissement. Au-delà, l'établissement doit créer sa propre association sportive.
- les inscrit(e)s au Télé-Enseignement (s'ils sont bacheliers et s'ils préparent un diplôme de l'enseignement supérieur).
- les élèves des classes post-baccalauréat qui doivent se conformer aux modalités de la convention FF Sport U-UNSS (à consulter dans les Ligues).
- les étudiants français à l'étranger.

Cette licence peut être délivrée par une ligue du sport U différente de celle de l'établissement d'appartenance dans le cas où :

- la pratique envisagée n'existe pas dans la ligue d'origine
- la demande fait suite à une mobilité universitaire en cours d'année, entraînant un changement de résidence de longue durée.

**Dans les deux cas, l'avis favorable des deux Ligues concernées est nécessaire.**

---

<sup>1</sup> [https://sport-u-centrevaldeloire.com/wp-content/uploads/2020/08/Fiche-indiv-inscription-et-info-assurance-accidents-corporels-2020\\_2021-cvl.docx](https://sport-u-centrevaldeloire.com/wp-content/uploads/2020/08/Fiche-indiv-inscription-et-info-assurance-accidents-corporels-2020_2021-cvl.docx)